



UNION INTERPARLEMENTAIRE
122^{ème} Assemblée et réunions connexes
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1^{er} avril 2010



Réunion des femmes parlementaires
Point 4

FEM/15/4-Inf.1
16 mars 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Contribution aux travaux de la 122^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire

Note d'information sur les modalités de débat

1. Afin de contribuer au point 4 de l'ordre du jour de la 122^{ème} Assemblée, *Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière*, les femmes parlementaires débattront, de 11 heures à 13 heures, des deux thèmes suivants :

Premier thème La traite des femmes <i>Ce groupe sera invité à débattre des moyens concrets de prévenir la traite des femmes, de sanctionner les coupables et de mobiliser l'appui nécessaire à la réhabilitation des femmes victimes de la traite.</i>	<i>World Ballroom A & B (niveau 23)</i>	Interprétation en anglais, arabe, espagnol et français
Deuxième thème Le rôle des femmes dans la lutte contre le trafic de drogue <i>Ce groupe débattrra de la contribution importante des femmes et des familles à la lutte contre ce problème mondial qu'est la drogue. On y examinera l'impact de la drogue sur les femmes et les familles et le rôle des femmes en termes de prévention, de traitement et de réadaptation.</i>	<i>Lotus 3 & 3 (niveau 22)</i>	Interprétation en anglais, arabe, espagnol et français

2. Avant de se répartir en groupe de travail, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

3. La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Première Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec les Présidentes du Comité de coordination, de la Réunion des Femmes parlementaires et des groupes de discussion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à porter une dimension « genre » à la résolution.